

Sommaire

à la Une

Santé-Sécurité

"Label QRS" : un label pour "remettre l'humain au centre du travail"

Santé-Sécurité

Tout nouveau projet n'a pas à être soumis au CHSCT

Santé-Sécurité

Neuf nouvelles fiches de repérage et substitution des cancérogènes

Environnement, développement durable

Première norme AFNOR sur les "Achats Responsables"

lu, vu, entendu

Santé-Sécurité

Lutte contre les feux de forêt : l'évaluation des risques au coeur du dispositif

agenda

47ème congrès de la SELF - société d'ergonomie de langue française

10ème conférence internationale sur la ventilation industrielle

Radiofréquences : de la mesure d'exposition à la recherche d'effets biologiques

:: :: :: à la Une :: :: ::

Santé-Sécurité

"Label QRS" : un label pour "remettre l'humain au centre du travail"

Dans un contexte économique et social toujours plus difficile en France et en Europe, l'Institut européen pour le développement des relations sociales (IEDRS) a lancé il y a quelques mois le "label QRS", label européen "Qualité des relations sociales". Que recouvre-t-il ? Explications avec Christophe de Meeûs, directeur de l'Institut.



Christophe de Meeûs, directeur de l'IEDRS

Depuis quand existe ce label et pourquoi a t il été créé ?

Le label QRS a été créé en janvier 2012 dans le but de proposer aux entreprises, collectivités, associations, un processus spécifique pour améliorer leurs conditions de travail en se basant notamment sur le dialogue social. Cette démarche, orientée vers la qualité, le bon sens relationnel et le respect entre les individus, vise à remettre l'humain au centre du travail.

Le label QRS permet ainsi aux entreprises de montrer aux clients, fournisseurs et surtout aux salariés, qu'elles considèrent prioritaire la gestion humaine des ressources en appui de la productivité.

Quel est l'intérêt d'un tel label ?

En dehors du gain en terme de l'image de l'entreprise, vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs ou de ses clients, le label QRS permet de tendre vers une amélioration générale des conditions de travail et des relations, grâce à des processus d'écoute et de dialogue constructifs. Car la productivité d'une organisation va de pair avec la qualité relationnelle.

Bien qu'elle ne soit pas chiffrable aisément, les entreprises prennent de plus en plus conscience de la valeur ajoutée liée à l'amélioration de la qualité des relations sociales. Et des indicateurs concrets tels que le taux d'absentéisme le prouvent. Malheureusement, nous intervenons encore trop souvent dans le curatif, quand "l'incendie" s'est déjà déclaré, et trop peu dans le préventif.

Comment s'organise la démarche ?

Plusieurs étapes sont à distinguer. Après une présentation de la démarche QRS à l'ensemble de l'entreprise (délégué du

personnel, délégués syndicaux, CHSCT, médecine du travail), une phase de diagnostic des relations humaines dans la structure est lancée.

A l'aide d'un indicateur, un "inventaire de qualité de vie au travail", nous réalisons une cartographie globale de la structure. Cela passe à la fois par une auto-évaluation par questionnaire informatique sur les conditions de travail dans la structure (la rémunération, les relations avec les collègues, les ressources mises à dispositions des salariés...) et par des entretiens individuels. Nous mesurons également le taux d'absentéisme et la productivité au sein de la structure.

Des préconisations et un plan d'action sont ensuite proposés, faisant intervenir des mesures organisationnelles ou d'amélioration dans la définition des missions des salariés ou dans la réalisation des entretiens annuels par exemple.

La démarche propose également une formation obligatoire. Sur quoi porte-t-elle ?

En effet, la démarche propose un élément important : une formation obligatoire d'un ou deux jours, pour tous, sur l'attitude, le comportement. Cette formation aborde la théorie d'un conflit, origine/déclenchement, dans le but de mieux comprendre l'impact des comportements sur la qualité des relations entre les individus. Cela permet aux gens d'acquérir certains réflexes quand apparaît un conflit et d'instaurer une culture commune dans la structure.

A la suite de cette formation, le plan d'action se met en place et parallèlement, une charte de qualité relationnelle est élaborée dans la structure afin de créer une cohésion dans la démarche.

A l'issue de cette étape, le label est donc délivré ?

Un an après le lancement de la démarche, nous effectuons un réajustement du plan d'actions et une ré-évaluation des indicateurs. En fonction des actions réalisées par la structure, nous lui délivrons le label QRS pour une durée de deux ans. Un suivi à raison de deux demi journées par an est par la suite proposé.

A ce jour, l'IEDRS a déjà délivré plusieurs labels QRS depuis janvier, et l'Institut est en attente pour être agréé expert auprès des CHSCT dans le domaine de l'organisation du travail et de la santé.

Par Marianna Reyne

Conditions de travail (1090)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Santé-Sécurité

Tout nouveau projet n'a pas à être soumis au CHSCT

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ne peut exiger d'être consulté sur un projet de migration informatique dès lors qu'il n'emporte pas "un changement important et définitif des conditions de travail". Sauf abus, les frais de justice engagés par l'instance sont néanmoins supportés par l'employeur.



La loi reconnaît au CHSCT un rôle consultatif assez large en présence d'une modification des conditions de travail ou d'une transformation des postes de travail (**article L. 4612-8 du code du travail**). La saisine des élus dépend cependant de l'importance du projet de la direction et de son caractère définitif ou non, rappellent les juges.

Des outils informatiques harmonisés

Dans le cadre de la fusion des caisses d'épargne de Bretagne et des Pays de Loire, il est annoncé en juillet 2008 une harmonisation des systèmes informatiques utilisés par ces entités. Ce projet affectant 40% des salariés, le CHSCT nomme un expert afin d'étudier les conséquences prévisibles sur les conditions de travail. Estimant ce recours à un expert extérieur excessif, l'employeur saisit la justice.

Un impact "ponctuel" pour les salariés

Après étude de l'ensemble des éléments du projet de migration informatique et des conditions de sa mise en oeuvre, le Cour de cassation annule la mission de l'expert. "Les opérations quotidiennes demeurent identiques, seules sont modifiées l'architecture et la présentation des écrans", ce qui n'emporte pas de "changement important et définitif des conditions de travail", relève-t-elle. En outre, l'employeur a prévu d'importantes mesures de formation, d'accompagnement

et de tutorat du personnel pour lui apprendre à maîtriser le nouveau logiciel. Dès lors, "cette migration informatique ne constitue pas un projet important" imposant la consultation du CHSCT et, *a fortiori*, la désignation d'un expert.

Face au CHSCT, l'employeur paye les frais de justice

Attention donc à bien analyser l'ampleur du projet annoncé, notamment dans le temps, et les conditions concrètes de sa mise en oeuvre. Néanmoins, et c'est une confirmation de jurisprudence, "sauf abus de la part du CHSCT", c'est à l'employeur de prendre en charge les honoraires de l'avocat chargé de la défense de l'institution représentative, décide la Cour de cassation.

Par Julien François



Documents joints à télécharger sur le site :

[Arrêt du 27 juin 2012](#)

[experts du chsct \(63\)](#)

[Conditions de travail \(1090\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Santé-Sécurité

Neuf nouvelles fiches de repérage et substitution des cancérogènes

L'INRS met à disposition 9 nouvelles fiches d'aide au repérage ou à la substitution d'agents cancérogènes et en a mis à jour trois autres (

[voir la liste ici](#)

). Cette collection comprend désormais 78 fiches (44 d'aides au repérage et 34 d'aide à la substitution).

Environnement, développement durable

Première norme AFNOR sur les "Achats Responsables"

L'AFNOR vient de publier une norme proposant des recommandations aux décideurs et aux acheteurs qui souhaitent maîtriser leurs coûts, tout en anticipant les risques sociaux et environnementaux des achats : la norme NF X 50-135 ou norme "Achats Responsables". Elle traduit les sept questions centrales de l'ISO 26000 et complète cette norme en apportant des réponses concrètes (Comment allier développement durable et réduction des coûts ? Quelle relation durable instaurer entre acheteur et fournisseur ?...). La norme s'adresse à tous types d'organisations.

: : : : *lu, vu, entendu* : : : :

Santé-Sécurité

Lutte contre les feux de forêt : l'évaluation des risques au coeur du dispositif

Le dispositif 2012 de lutte contre les incendies de forêts a été dévoilé en début de semaine. Il détaille les moyens mis en oeuvre et les enseignements tirés des expériences de 2011. But visé : faire aussi qu'en 2011 où pour les surfaces atteintes ont été les plus faibles depuis 10 ans.

Plusieurs facteurs influent sur le bilan de la lutte contre les feux de forêts. En premier lieu duquel il faut compter sur la météo - les étés pluvieux étant bien entendu plus favorable à la lutte contre les incendies ! Mais côté pratique, un certain nombre de dispositions permettent de limiter les départs d'incendie et leurs extensions et c'est tout l'objet du plan de lutte contre les feux de forêts élaboré annuellement par la direction de la sécurité civile.



Évaluer les risques

Comme le souligne le dossier de presse "L'efficacité du dispositif de lutte dépend, en grande partie de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux." C'est pourquoi hommes et matériels sont placés au plus près des zones sensibles. La détermination de ces zones sensibles s'appuie notamment sur l'exploitation des données météorologiques (issues de Météo France et de stations fixes et mobiles dédiées) et sur des observations portant sur le nombre de départs de feux dans certains secteurs bien définis (mises à feu volontaires) et la vulnérabilité au feu de la végétation. Le croisement des différentes données permettent de construire des indices de danger. Pour 2012, de nouveaux efforts seront réalisés pour intégrer au mieux ces différents paramètres, notamment grâce à la création de carte de sensibilité des végétaux produites par l'ONF.

Les Landes sous surveillance accrue

Même si c'est traditionnellement dans les départements méditerranéens et en Corse que la plupart des incendies se déclarent, les moyens nationaux ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. A ce titre, le massif des Landes bénéficie par exemple de moyens spécifiques en raison de la fragilité et de l'encombrement de la forêt depuis la tempête Klaus de 2009. C'est ainsi, qu'un gros travail a été entrepris pour restaurer les passages, recréer des points d'eau permettant une bonne circulation des moyens de lutte contre l'incendie par la voie terrestre.

Protéger les hommes, les biens et l'environnement

Le dispositif de lutte contre les feux de forêts doit assurer plusieurs priorités en même temps : protéger les zones habitées pour limiter les pertes humaines et la destruction des biens, mais aussi éviter la catastrophe écologique. Et cela avec la sécurité maximale pour les pompiers eux-mêmes. Le dossier de presse rappelant ainsi si aucun décès n'était à déplorer depuis 2007, deux pompiers ont perdu la vie au printemps 2012 dans les incendies de l'Ardèche.

Le cas de la Corse

Compte-tenu du risque particulièrement élevé en Corse, le ministère de l'intérieur met en place cette année des renforts importants pour soutenir les moyens locaux. Mais comme le souligne le dossier : "Le retour d'expérience de ces dernières années montre que l'action des moyens de lutte est pénalisée par le nombre élevé des départs de feu simultanés, qui ne permet pas d'appliquer, avec la même efficacité que sur le continent, la stratégie de mobilisation préventive et d'attaque rapide des feux naissants. La réduction du nombre de départs de feu constitue un préalable à la politique de protection de la forêt contre l'incendie en Corse. Elle passe par une prise de conscience de la population, et ne peut reposer sur les seuls services chargés de la lutte. Elle implique donc une mobilisation de tous : population locale, touristes, mais aussi élus, services de police et de gendarmerie etc.

Le bilan positif de 2011 en ligne de mire

La lutte contre les feux de forêts en 2011 affiche un bilan très positif : 9400 ha ont été touchés par les flammes, soit moitié moins que la moyenne de ces dix dernières années. C'est même la surface touchée la plus faible depuis 1973 enregistrée pendant l'été. Mais le niveau de risque en raison du profil météorologique était très peu élevé, notamment en région méditerranéenne qui représente d'ailleurs, exceptionnellement, moins de la moitié des surfaces brûlées en France en 2011. Espérons que 2012 confirmera ces bons bilans.



Documents joints à télécharger sur le site :

[Le dossier de presse](#)

Par [Sophie Hognin](#)

**Pollueur-payeur (103)
feux de forêt (5)**

incendie (59)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

: : : : agenda : : : :

Mercredi 5 septembre 2012 > Vendredi 7 septembre 2012

47ème congrès de la SELF - société d'ergonomie de langue française

Lieu : Lyon - espace de la Tête d'Or

Organisateur : SELF

Contenu : "Innovation et Travail, sens et valeur du changement " - autour de ces grandes idées, trois sous-thèmes feront la trame de ce congrès : documenter les dynamiques actuelles d'innovation du point de vue du travail et des Hommes au travail ; mieux appréhender la place du travail et de ses ressources pour l'innovation ; et mettre en patrimoine, au sein de la communauté, les démarches et méthodes qui prennent en compte le travail pour l'innovation.

Programme détaillé :

[cliquer ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Lundi 17 septembre 2012 > Mercredi 19 septembre 2012

10ème conférence internationale sur la ventilation industrielle

Lieu : Paris - Maison de la Mutualité

Organisateur : INRS

Contenu : Cette conférence permettra aux experts en ventilation industrielle, en hygiène du travail, en ingénierie aérodynamique des bâtiments et des procédés industriels, aux concepteurs d'équipements de ventilation et de filtration, aux responsables techniques de groupes industriels, aux gestionnaires de bâtiments du tertiaire, aux prescripteurs institutionnels et aux universitaires de présenter leurs travaux de recherche/développement et de confronter leurs pratiques professionnelles dans le domaine de la ventilation industrielle.

Programme détaillé et informations pratiques :

[cliquer ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

Mardi 25 septembre 2012

Radiofréquences : de la mesure d'exposition à la recherche d'effets biologiques

Lieu : Paris - Cité universitaire - Maison internationale (salle Adenauer)

Organisateur : Anses

Contenu : Restitution du programme de recherche santé-radiofréquences lancé par la Fondation Santé et Radiofréquences et repris par l'Anses

Programme détaillé :

[cliquer ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer à un ami



Archiver



Noter

1 mois
gratuit

Abonnez-vous à actuEL-HSE.fr ©

33 € HT / mois

(Abonnement annuel payable à terme échu avec
une avance de 127 € HT demandée à la commande)

Pour vous abonner, appelez au 01 40 92 36 36 (08 h 30 > 18 h 30)
ou rendez-vous sur le site avec le code privilège MK08PD01

[Informations légales](#)

[Nous contacter](#)

[Nos partenaires](#)

[Conditions générales de vente et d'utilisation](#)

actuEL-HSE.fr

actuEL-HSE.fr est le journal d'information professionnelle en ligne des Éditions Législatives destiné au professionnel de la sécurité et de l'environnement dans le secteur de l'industrie : ingénieur et responsable HSE, responsable CHSCT en entreprise industrielle, ingénieur qualité, responsable environnement, inspecteur et médecin du travail, ingénieur et inspecteur en génie sanitaire, manager du risque, préventeur.

Il traite au quotidien de l'actualité du droit de l'environnement industriel et de la sécurité, de la qualité et du management de projets HSE.

La collection des actuEL

actuEL-HSE.fr fait partie de la collection des actuEL, « les journaux en ligne pour vous faire gagner du temps ».

Pour en savoir plus sur la collection des actuEL, rendez-vous directement sur les sites : www.actuel-rh.fr, www.actuel-ce.fr, www.actuel-avocat.fr et www.actuel-expert-comptable.fr.

actuEL est une marque déposée des Éditions Législatives.

